

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2023



Centre d'Animation Intercommunal – 1 côte du Cap 76133 EPOUVILLE

Bureaux : Ancienne Gare, place du Général LECLERC – 76133 EPOUVILLE



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023

## ETAT CIVIL DU PARTICIPANT

NOM:		PRENOM:		Sexe:	
Date de naissance:		Age:		Classe:	
Adresse:					
Code Postal:			Ville:		
Taille:		Poids:		Pointure:	
L'enfant sait-il nager:		Oui		Non	

## RESPONSABLE LEGAL DU PARTICIPANT

PÈRE     MERE     PÈRE ET MERE     TUTEUR

Numéro de sécurité sociale:

### PÈRE

### MERE/TUTEUR

Nom:		Nom:	
Prénom:		Prénom:	
Adresse:		Adresse:	
Code postal:	Ville:	Code postal:	Ville:
Profession:		Profession:	
Tél domicile:		Tél domicile:	
Tél travail:		Tél travail:	
Tél Portable:		Tél Portable:	
email:		email:	

## MEDECIN DU PARTICIPANT

Nom:	Téléphone:
------	------------

Je soussigné(e) Mme,M \_\_\_\_\_ agissant en qualité de responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_ autorise mon fils, ma fille, après avis médical, à participer à toutes les activités organisées par le Centre d'Animation Intercommunale et autorise le directeur, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident à prendre toutes mesures d'urgences, tant médicales que chirurgicales y compris l'hospitalisation dans un établissement public.

I J'AUTORISE I - I JE N'AUTORISE PAS I (1) mon enfant mineur, à quitter seul le centre d'animation, et décharge le personnel de toute responsabilité après son départ. J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement.

I J'AUTORISE I - I JE N'AUTORISE PAS I (1) le centre d'animation intercommunale à utiliser les images photographiques et vidéos de mon enfant, prises dans le cadre du fonctionnement du centre pour illustrer les activités du centre.

(1) rayer les mentions inutiles

(2) Faire précéder de la mention "lu et approuvé"

la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant

Fait à:	Le:
Nom et signature: du responsable légal du participant (2)	



# FICHE SANITAIRE 2023

## VACCINATIONS

(se référer au carnet de santé ou certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie					
tétanos					
Poliomyélite					
ou DT polio					
ou Tétra coq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE INDICATION

ATTENTION: LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE INDICATION

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant suit-il un traitement médical pendant la période de vacances? **oui** **non**

si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans les emballages d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

**AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE**

**L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES?**

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE	OREILLONS
OUI - NON	OUI - NON	OUI - NON	OUI - NON	OUI - NON	OUI - NON

OTITE	ROUGEOLLE	COQUELUCHE
OUI - NON	OUI - NON	OUI - NON

(rayer la mention inutile)

**ALLERGIES:** ASTHME oui - non  
ALIMENTAIRES oui - non

MEDICAMENTEUSES oui - non  
AUTRES.....

**PRECISEZ LES CAUSES D'ALLERGIES ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**INDIQUEZ CI-APRES:**

LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, OPERATION) ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (LUNETTES, LENTILLES, APPAREILS DENTAIRES ou AUDITIF...)**

.....  
.....

**Centre Intercommunal d'Animation**  
1, côte du Cap - 76133 EPOUVILLE  
Tél: 02.35.13.01.37 / 02.35.30.07.40 (mairie)  
[g.poupel@epouville.com](mailto:g.poupel@epouville.com) ou [n.lecornu@epouville.com](mailto:n.lecornu@epouville.com)



## REGLEMENT de FONCTIONNEMENT 2023

### CENTRE de LOISIRS



#### Préambule

« Une politique pour l'enfance et les familles dans une dynamique partenariale forte »

Les communes d'Epouville, Manéglise, Rolleville et Manneville ont toujours accordé une place importante à l'enfant, d'où leur volonté de développer et améliorer les structures socio-éducatives et culturelles intercommunales.

L'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) est la concrétisation parfaite de cette volonté commune de développement.

#### Article 1 : le fonctionnement

##### 1- Lieu :

L'accueil de loisirs se déroulera dans les différentes salles polyvalentes, les garderies et les installations sportives des communes.

Epouville : Salle Grimaux, place Joseph Boulard.

Manéglise : Complexe Sportif, rue du Général De Gaulle.

Manneville : Garderie du groupe scolaire, 34 rue d'Estouteville.

Rolleville :

##### 2- Périodes de fonctionnement et horaires :

Le centre de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et la première semaine des vacances de Noël.

Il est ouvert aux enfants de 8h30 à 17h30. Une garderie est mise en place de 8h00 à 8h30 et de 17h30 à 18h00. Les parents qui souhaitent déposer ou récupérer leur enfant sur ces créneaux devront prévenir la direction du centre au plus tard la veille au soir.

Lors des sorties exceptionnelles, il est possible que le départ ou le retour ne se fasse pas à l'horaire habituel. Dans ce cas, les parents seront informés des modifications lors de l'inscription.

L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'animateur qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura « physiquement » confié à l'animateur.

Au-delà des horaires prévus et dans l'impossibilité de joindre les parents ou les personnes autorisées, le responsable sera dans l'obligation de prévenir les autorités compétentes

(police, gendarmerie,...). Si l'enfant n'est pas récupéré par l'un des parents ou tuteurs, une décharge est à remplir par ces derniers afin de connaître l'identité de la personne qui se présentera.

### 3- L'âge du public :

Il accueille les enfants de 3 ans à 15ans. Les enfants de moins de 6 ans seront sur nos sites de Mannevillette ou Manéglise. Ces sites détiennent l'agrément Jeunesse et sport pour cette tranche d'âge.

### 4- L'encadrement :

L'encadrement répond aux normes de la législation en vigueur, soit un animateur pour 12 enfants de + de 6 ans et d'un animateur pour 8 enfants de – de 6 ans et selon le lieu de l'activité. L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et d'animatrices dont le nombre est ajusté en fonctions des périodes et des effectifs. L'équipe d'animation est garante du projet éducatif. Les animateurs signent une charte de fonctionnement au début de leur contrat.

## Article 2 : Les inscriptions

### 1- Les modalités d'inscriptions :

Les inscriptions au centre de loisirs se font auprès du service Jeunesse et Sport de la mairie d'Epouville, dans la limite des places disponibles et pendant les périodes d'inscriptions. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Les documents à fournir :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile (valable pour l'année scolaire)
- La fiche de renseignements
- Un justificatif de domicile
- Photocopie des vaccins
- Document CE (si participation)

Tout changement de situation en cours d'année devra être signalé (changement de numéro de téléphone, d'adresse...) au service Jeunesse et Sport 02.35.13.01.37 ou en mairie au 02.35.30.07.40

### 2- La tarification et les annulations :

Le tarif appliqué est fixé chaque année, il est communiqué aux familles lors de l'inscription ou sur le bulletin distribué aux enfants. La grille tarifaire est affichée à la mairie et disponible sur simple demande.

Chaque inscription entraîne une facturation. Toutes modifications ou annulation d'inscription doivent être notifiées au service Jeunesse et Sport 24h avant.

En cas d'absence l'inscription sera facturée sauf sur présentation d'un des justificatifs suivants, 8 jours au plus tard après la fin de la session :

- certificat médical ou d'hospitalisation en cas d'incapacité à participer au centre de loisirs.
- attestation de modification de votre situation familiale durant la session (naissance, hospitalisation, décès...).

### **Article 3 : La vie collective**

#### **1- Règles de vie :**

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation : respect envers les enfants et les adultes, respect du matériel et des locaux, respect de l'environnement... Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations. En cas de non-respect de l'enfant sur ces engagements, l'enfant pourra être sanctionné. Dès lors qu'elles sont possibles, les actions réparatrices seront privilégiées dans un esprit éducatif (nettoyer ce qui a été sali, réparer ce qui a été cassé, être mis au calme...). En cas d'incivilité (insultes, bagarre, violence, dégradation...), les parents seront avertis par l'équipe d'animation ou le directeur du centre. Si le comportement persiste, un rendez-vous formel sera proposé, et une exclusion à une sortie ou sur une journée peut être envisagée. Les dégradations volontaires causées par un enfant pourront entraîner une compensation financière.

#### **2- Effets et objets personnel de l'enfant :**

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant est une tenue vestimentaire sans « contraintes », vêtement de sport, amples et souples, chaussures adaptées, vêtement chaud et de pluie en saison hivernale et en saison estivale, casquette et lunettes de soleil. N'hésitez pas à marquer le nom de l'enfant sur l'étiquette. Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Ainsi, le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants.

#### **3- Activités :**

L'équipe d'animation propose une offre d'activités variées alternant entre des activités manuelles, artistiques et sportives. De grandes animations sont régulièrement programmées : grands jeux, kermesse... Chaque semaine de centre contient également une sortie piscine et une sortie « exceptionnelle ».

Deux mini-séjours à Clécy pour les enfants de 10 ans et plus, un séjour sportif à Arêches Beaufort pour les ados et deux mini camps pour les plus jeunes sont proposés pendant les vacances d'été.

4- **Santé de l'enfant** :

Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans certificat médical. Le centre de loisirs ne pourra pas accepter d'enfant malade, fiévreux. Il est obligatoire que le centre de loisirs soit en possession de l'autorisation, signée des parents, pour amener l'enfant aux urgences en cas de nécessité. L'accueil des plus petits ne sera possible que si l'enfant est continent. L'accueil des enfants dont l'état de santé nécessite un traitement médical spécifique est conditionné par l'établissement d'un Projet d'accueil individualisé.

5- **La restauration** :

Lors de l'inscription, il est possible de choisir une journée avec ou sans le repas. Si l'enfant mange sur place mais qu'il est inscrit sans repas, la famille devra fournir aux animateurs un panier repas.

Les familles peuvent obtenir les menus du déjeuner au centre de loisirs. Les enfants dont l'état de santé nécessite le suivi d'un régime particulier (diabète...) sont accueillis en centre de loisirs dans le cadre d'un PAI.

Date et signature

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiche de renseignements 2023
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Justificatif de domicile
- Documents CE (si prise en charge)
- **Photocopie livret de famille enfant et parents**
- Attestation responsabilité civile
- Règlement intérieur
- **Feuilles d'imposition 2022 sur revenus 2021**

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiche de renseignements 2023
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Justificatif de domicile
- Documents CE (si prise en charge)
- **Photocopie livret de famille enfant et parents**
- Attestation responsabilité civile
- Règlement intérieur
- **Feuilles d'imposition 2022 sur revenus 2021**